

Les compteurs communicants Linky à Courdimanche

Déploiement en juillet 2020

01 Rappel : Linky, en quelques mots

Chiffres clés du Programme

DÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

6ans



2015 → 2021



5 Mds



MILLIARDS D'EUROS COURANTS
D'INVESTISSEMENT D'ICI 2021



10 000 EMPLOIS DIRECTS (5 000
POUR LA POSE), INDIRECTS OU
INDUITS

6 CONSTRUCTEURS DISPOSANT
D'USINES EN FRANCE

plus de **80** marchés de pose

et **25** marchés de recyclage déjà
démarrés

La chaîne communicante

Linky, ce n'est pas qu'un compteur, c'est un **système** qui inclut :

- les compteurs,
- les concentrateurs,
- la chaîne communicante,
- le système d'information centralisé.

C'est grâce à l'ensemble de ces éléments que les données de consommation relevées par le compteur deviennent accessibles sur le portail clients sécurisé d'Enedis.fr, offrant ainsi au client un nouveau service : **la possibilité de connaître à tout moment sa consommation.**

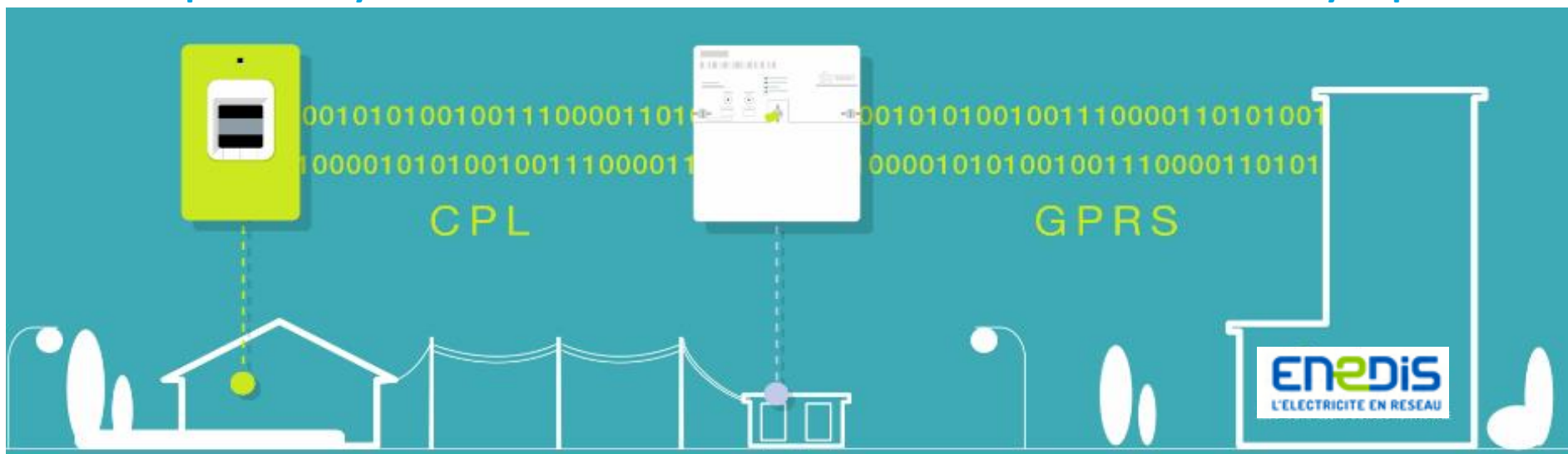


Linky, comment ça marche ?

Compteur Linky

Concentrateur

SI Linky Supervision



Usages du
client

Réseau BT

Poste de
distribution

Agence de
Supervision

Liens avec d'autres SI

Les caractéristiques du système Linky

- **Bi- directionnel**
- **Interopérable**
- **Evolutif**

il peut envoyer et recevoir des informations et des ordres à distance
protocoles de communication standard et matériels interchangeable
possibilité de faire évoluer les technologies utilisées (logiciels ou télécommunication)

Au-delà du réseau, des avantages clients forts

Plus de confort

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées **à distance sans dérangement** :

- des relevés de consommation automatiques quotidiens à distance
- permettant de ne plus avoir de factures estimées, sources de nombreuses contestations clients
- des interventions rapides, en 24h sans rendez-vous : mise en service , modification de puissance, ..
- un meilleur diagnostic des pannes
- une protection des installations clients en cas de surtension sur le réseau

Plus de services

De nouvelles **offres** tarifaires, mieux adaptées aux besoins des consommateurs pourront être développées par les fournisseurs.

- Par exemple des offres week-end/semaine



Au-delà du réseau, des avantages clients forts

Plus
d'économies

Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi **mieux la comprendre pour mieux la maîtriser.**

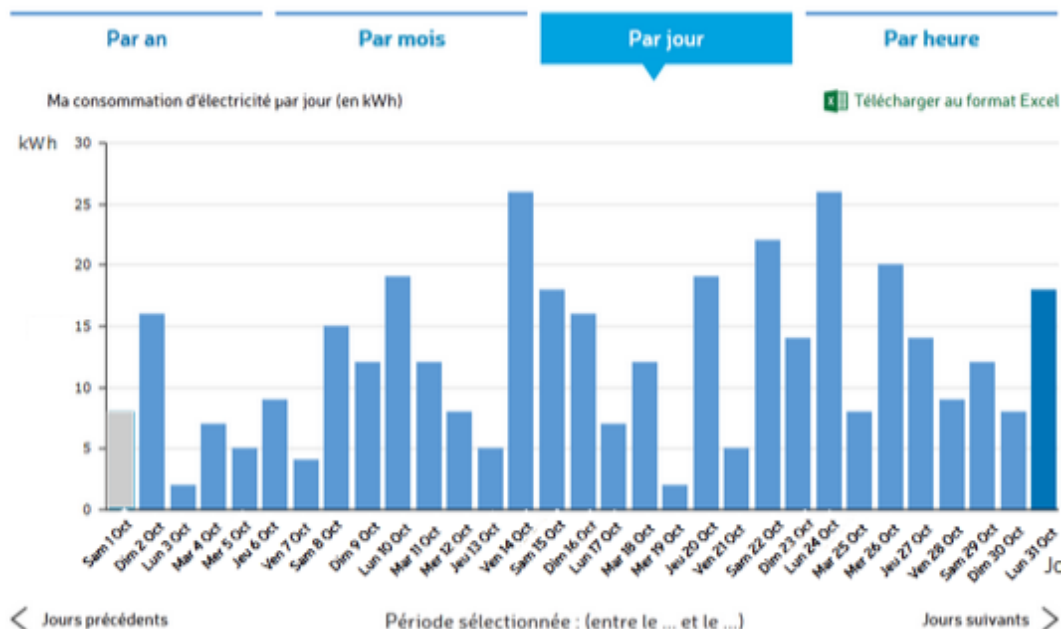
par
défaut

- Un accès sécurisé par internet qui permet une meilleure connaissance de ses consommations : mois par mois, jour par jour (avec historique)
- Des comparaisons possibles avec d'autres foyers

au choix
du
client

- Possibilité de consulter sa courbe de consommation jusqu'à un pas de 30mn (puissance moyennée, puissance max atteinte jour par jour)
- Possibilité de télécharger ses données
- Possibilité de donner son accord pour transmettre ses données à un tiers (fournisseurs d'énergie ou de service par exemple)

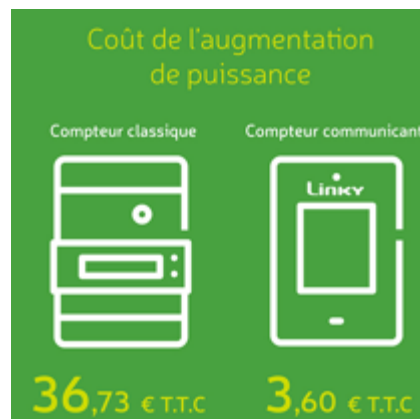
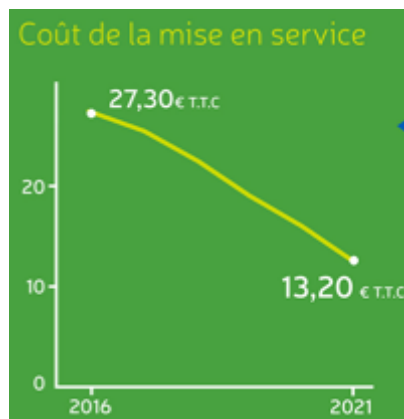
En aucun cas Linky
n'enregistre la
consommation individuelle
des appareils



Au-delà du réseau, des avantages clients forts

Plus
d'économies

Grâce aux compteurs Linky, le coût de la plupart des prestations habituelles réalisées par Enedis sera diminué :



- Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, et sous couvert des décrets, Enedis installera dès le 1er janvier 2017 des compteurs Linky à tous les nouveaux clients désirant auto-consommer une partie de leur production tout en injectant le surplus de leur énergie produite mais non consommée sur le réseau.
- Grâce à Linky, un seul compteur permettra de mesurer tout à la fois l'électricité produite et celle consommée. Plus besoin, comme c'est le cas aujourd'hui, de s'équiper d'un 2^{ème} compteur.

Des avantages aussi pour les collectivités



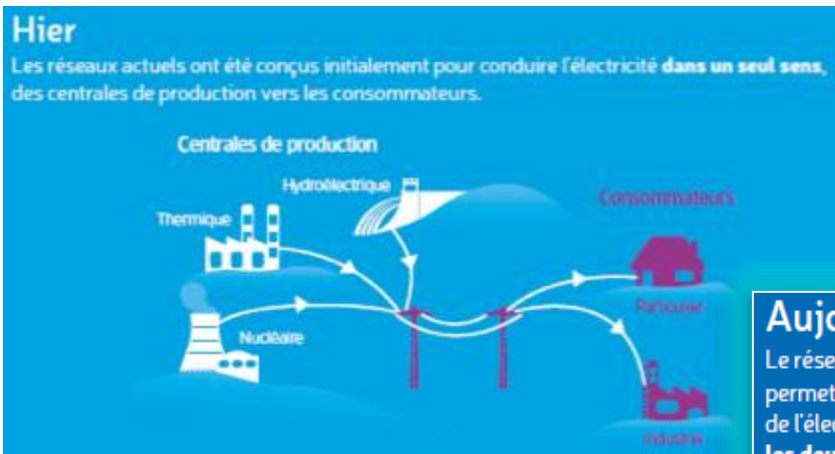
Le nouveau compteur communicant permettra de rendre de meilleurs services aux collectivités, à la fois dans le cadre de **leur rôle de concédant, de développeur des territoires mais également en tant que client** :

- Un patrimoine suivi avec précision pour permettre de mieux prévoir et mieux prioriser les investissements
- Une meilleure qualité de fourniture
- Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les EnR et les véhicules électriques
- Des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité (par exemple les plans climat-air-énergie) qui permettront aussi d'analyser l'évolution des consommations avant ou après la mise en place d'un éco-quartier ou encore de vérifier l'efficacité d'opérations de rénovation des bâtiments
- Un meilleur suivi pour la collectivité de ses propres consommations électriques pour plus d'économies d'énergie

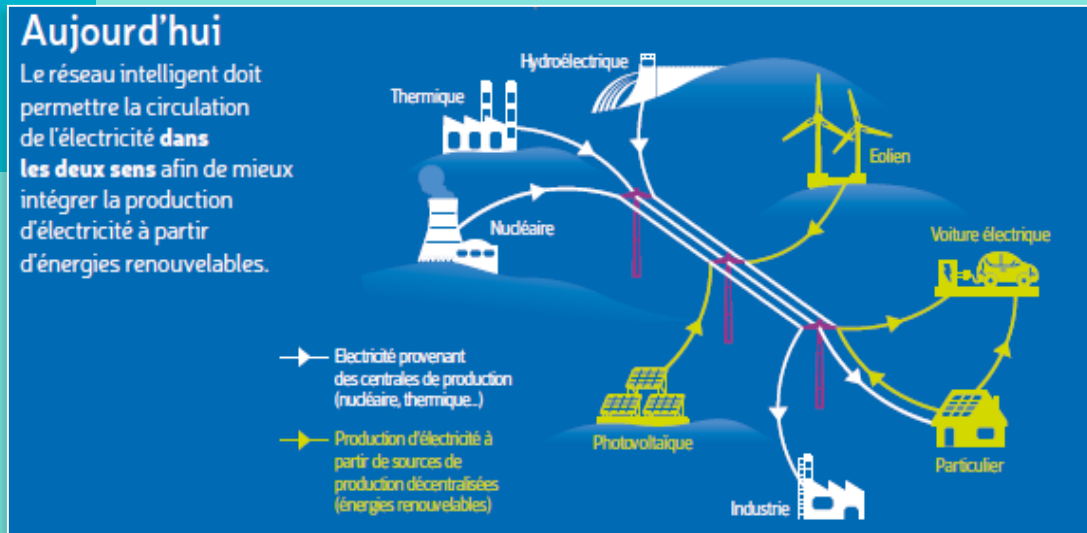
La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), par une délibération n° 2012-404 du 15 novembre 2012, a formulé des recommandations relatives aux traitements des données de consommation détaillées collectées par les compteurs communicants, les décrets d'application incluant ces critères d'utilisation des données collectées paraîtront prochainement.

Linky, pour préparer les réseaux du futur

- ▶ Prendre en compte de nouveaux usages et moyens de production locaux
- ▶ Accompagner l'essor des énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des modes de consommation, tout en garantissant la sûreté du système électrique.



Un réseau exploité et modernisé
par Enedis au bénéfice de tous !



Pendant le déploiement, priorité à l'information et à l'accompagnement !

Une arrivée du compteur organisée avec la mairie



Un courrier personnalisé envoyé 30 à 45 jours pour informer



Un site internet très complet : FAQ, Prise de RDV, Assistance...

Un numéro d'appel gratuit pour répondre à toutes vos questions

0 800 054 659 Service & appel gratuits

Comment va se dérouler la pose du compteur Linky ?



Un courrier personnalisé est envoyé 30 à 45 jours avant



Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur



Le compteur est à l'intérieur du logement



L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur



L'entreprise informe de la date prévue pour la pose.

La présence du client n'est pas indispensable



Le jour J, un technicien remplace le compteur en 30 minutes environ.

Pendant l'intervention, le courant est coupé

Si le compteur est accessible, le technicien vérifie la présence du client avant coupure

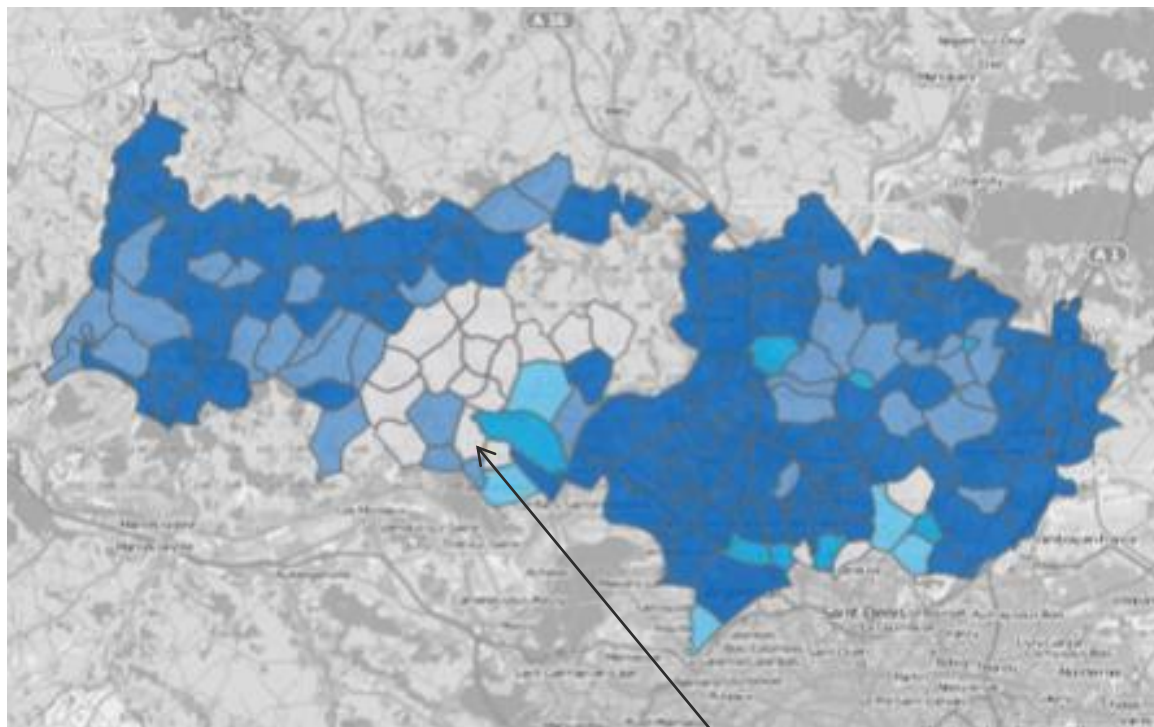


Le technicien met en service le nouveau compteur

Une notice est remise au client ou laissée dans la boîte aux lettres

02 Le déploiement

Déploiement LINKY dans le Val d'Oise



Tx. d'équipement Linky

0,00% 100,00%

Courdimanche
2607 compteurs à changer
À partir de juillet 2020

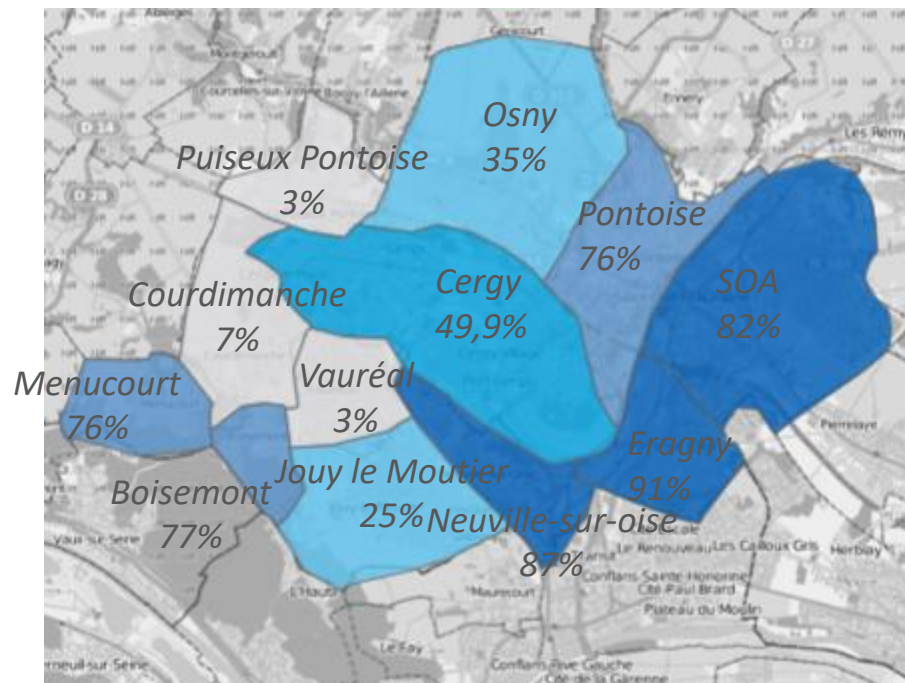
Zoom sur l'agglomération de Cergy-Pontoise

À JUIN 2020



Taux de déploiement
Val d'Oise 67,79%

Taux de déploiement
CA Cergy Pontoise :
52,95%



03 Les principaux sujets d'interpellation sur Linky

Les principaux sujets d'interpellation sur Linky



Depuis le début du déploiement, plusieurs thématiques reviennent régulièrement au sujet de Linky et trouvent un écho de plus en plus important dans la presse.

Ces interpellations viennent souvent des associations militantes anti-Linky, qui abordent principalement les thèmes suivants :

- *Les questions sanitaires (ondes)*
- *Le respect de la vie privée, la sécurité des données*
- *Le risque d'incendie*
- *La possibilité de refuser le compteur*

Linky et les ondes

Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires

- Testé à de nombreuses reprises (par ex. à l'Agence nationale des Fréquences (ANFR), ou au Laboratoire National de métrologie et d'Essai (LNE).
- Ce respect est réaffirmé par le Conseil d'Etat dans sa décision N° 354321 du 20 mars 2013 et en mai 2016 l'ANFR publie un rapport technique sur les niveaux de champs électromagnétiques créés par les compteurs Linky.

Le compteur Linky n'utilise pas d'ondes Radio (radiofréquences) pour communiquer

À la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

Il utilise le CPL (Courant Porteur en Ligne)

C'est un signal basse fréquence (63 à 75 kHz) qui circule dans le câble électrique.

Il se superpose au 50 Hz.

Le CPL est déjà largement utilisé :

- > pour l'envoi du signal 175 Hz (heures creuses, heures pleines) et ce depuis 50 ans
- > pour des usages domestiques (box internet CPL, baby phone,...)

Linky et les ondes

Le concentrateur interroge le compteur quelques minutes par jour en cumulé

Il utilise une puissance très faible de l'ordre d'1 Watt, comme les autres compteurs.

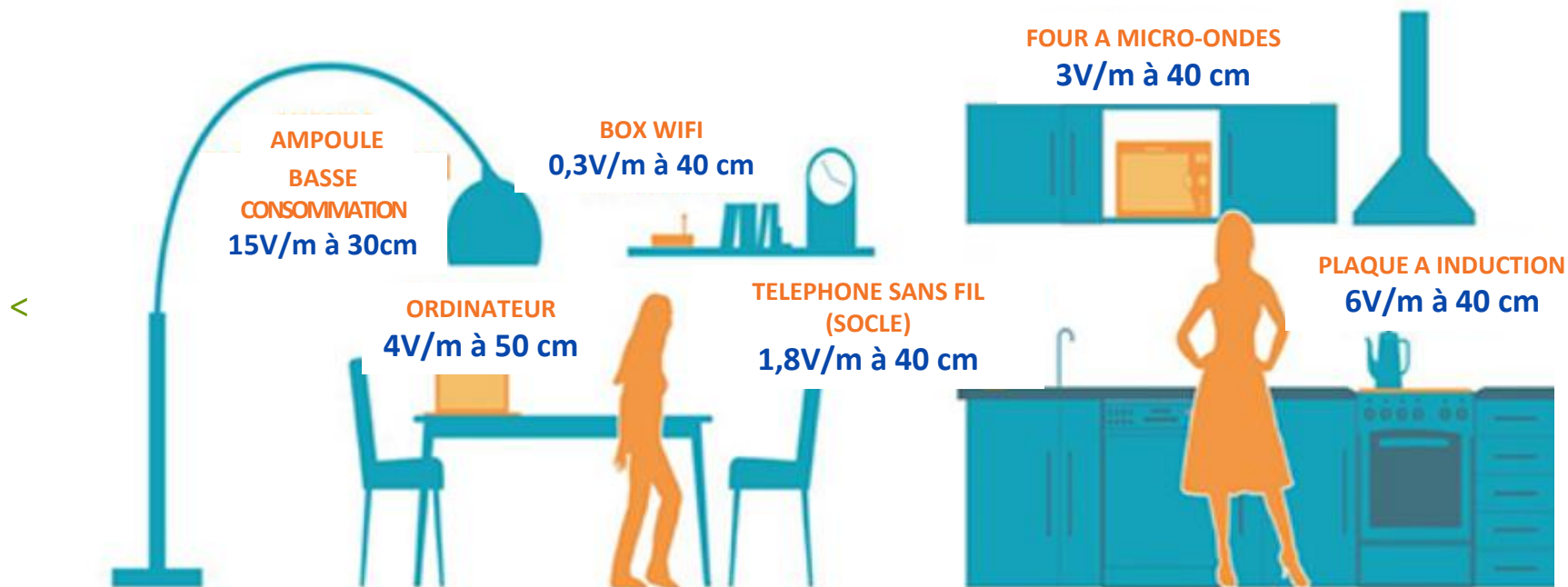
De l'ordre de 800 octets sont transmis (soit l'ordre de grandeur d'un SMS).

Pendant 99,9 % du temps le compteur fonctionne comme avant

Compteur Linky

0,2 V/m à 20 cm

Bien inférieur à d'autres usages domestiques



Des données sécurisées, qui appartiennent au client

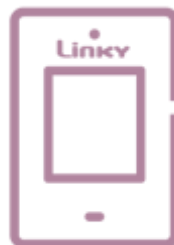
Enedis veille scrupuleusement à **la sécurité des données** et au **respect de la vie privée** :

Audit tous les 6 mois



ANSSI

Agence Nationale de la Sécurité
des Systèmes d'Information



**Respect de la vie
privée**



CNIL

Commission Nationale de
l'Informatique et des
Libertés

Les **données** transmises par Linky sont **une série de chiffres**. L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée.

Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...)

La question des incendies



Le risque incendie n'est pas lié au type de compteur posé

Le risque incendie est très rare, il résulte d'un mauvais serrage mécanique des câbles.



Les techniciens sont formés spécifiquement et contrôlés régulièrement

Ils utilisent des clés dynamométriques permettant d'assurer le serrage normé (5 N.m).

Les compteurs Linky sont testés par les constructeurs et le Linky Lab (Labo Enedis).

Aucun problème d'incendie lié à des défauts intrinsèques aux compteurs n'a été observé à ce jour.

Le compteur Linky est conçu avec des matériaux « retardateurs de flammes »

La pose du compteur Linky est-elle obligatoire ?



Les réseaux de distribution sont la propriété de la collectivité et l'exploitation, y compris du compteur, est confiée à Enedis.

L'Etat a inscrit le déploiement dans une loi et des décrets et **le déploiement de Linky est une obligation légale**, inscrite au code de l'énergie.

- ❖ Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.
- ❖ Juridiquement une commune ne peut pas s'opposer à l'arrivée de Linky, tout comme le client, elle doit respecter la loi.



Le déploiement du compteur LINKY s'inscrit dans le cadre d'une **démarche européenne et nationale** remontant au début des années 2000 et encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires, dont :

• **directive 2009/72/CE**, dans son paragraphe 2 de l'annexe I, énonce en particulier que les « Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». Cette directive est transposée en droit français à l'**article L. 341-4** du code de l'énergie.

- Le **Décret n°2010-1022 du 31 août 2010** relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le **code de l'énergie** à l'**article R341-4**. Le calendrier de déploiement est lui indiqué à l'**article R341-8**.